

prononcer en faveur de l'avortement. Quant à nous, nous voterons contre. Même si nous votons contre, cela nous permettra tout de même de nous prononcer sur l'alcootest, puisque nous favorisons l'adoption de cette loi régissant l'alcootest.

Le ministre nous met dans une situation telle que nous devons voter contre l'alcootest et contre le contrôle des armes à feu, sous prétexte que le bill contient des articles qui ne visent pas à la liberté des députés.

A mon avis, des députés aussi consciencieux et aussi compétents que le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui est un spécialiste de la procédure et se qualifie quotidiennement, depuis qu'il est élu à la Chambre, de défenseur des droits de ce Parlement, ainsi que les députés de Prince-Albert (M. Diefenbaker), de Calgary-Nord (M. Woolliams), et tous les députés qui sont les défenseurs de la démocratie, reconnaîtront que nous ne pouvons, si nous voulons être honnêtes, nous prononcer sur l'ensemble du bill. Qu'on nous permette donc de nous prononcer sur les divers sujets du bill.

Si le ministre ne peut pas l'accepter, qu'il nous dise quel lien il existe entre l'alcootest et l'avortement.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il de lui poser une question au sujet de la procédure? Ne conviendrait-il pas que, vendredi dernier, nous avons eu la chance bien nette de nous prononcer sur les propositions du gouvernement concernant l'avortement lors de la mise aux voix de l'amendement proposé par le député de Shefford (M. Rondeau)?

[Français]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je fais miens les dires de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Cependant, je n'en conclus pas pour autant que cela signifie que les députés peuvent vraiment se prononcer séparément et librement sur le bill divisé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre reconnaît que les articles relatifs à l'avortement forment une entité. On pourrait en faire un bill.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je remercie le député de me permettre de lui poser une question supplémentaire. L'amendement du député de Shefford ne portait-il pas précisément sur toute la question de l'avortement, c'est-à-dire sur l'article 18, et ne nous sommes-nous pas prononcés clairement à ce sujet?

[Français]

M. Fortin: Comme je l'ai répété, depuis le début de ce débat, on a pu présenter unique-

[M. Fortin.]

ment des amendements. La Chambre a eu à se prononcer sur ces amendements. La Chambre n'a pas encore eu la chance de se prononcer sur la substance même de l'amendement.

Lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté un amendement, au stade du rapport du comité, eu égard aux loteries, on en a discuté un peu.

Quant à son amendement que je qualifie de total, relativement aux loteries, il visait à retrancher:

... de l'article 13 du bill les alinéas a) et b) du paragraphe (1) de la proposition du nouvel article 179A du Code criminel.

Lorsque la Chambre s'est prononcée, le 22 avril, sur son amendement relatif aux loteries, nous avons voté en faveur de son amendement, qui visait à faire retrancher du bill les articles relatifs aux loteries. Son amendement portait donc sur l'ensemble de l'article.

Quant à la majorité des amendements qui ont été présentés, ils étaient limités en ce sens qu'ils ne visaient pas à faire supprimer tout l'article, mais simplement un mot ou deux. Bref, la Chambre n'a pas eu à se prononcer sur la substance du bill, mais plutôt sur l'amendement, visant à modifier très légèrement le bill.

A mon avis,—et le député de Winnipeg-Nord-Centre le sait—nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer sur l'avortement.

Nous avons voté sur l'avortement et sur les autres articles. C'est tellement vrai que nous pourrions constituer une loi complète avec les seuls articles relatifs à l'avortement.

Les articles qui concernent les loteries, le contrôle des armes à feu et les paris mutuels, pourraient également constituer un bill.

Le ministre pourrait, avec l'aide de ses conseillers, diviser ce bill de sorte qu'il soit possible de voter séparément sur les différents articles, le ministre sera d'accord avec moi, là-dessus.

Je demanderais au ministre de nous dire si cela est possible et si le Parlement a vraiment eu l'occasion de s'exprimer librement sur les différents éléments de ce bill. Il ne l'a pas eue et il n'y a absolument aucun lien entre l'avortement, l'homosexualité, l'alcootest, etc. Le ministre ne nous fera pas accroire que voter sur les amendements, c'est adopter le bill.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, le débat a été long et capital. Je ne suis pas de ceux qui ont critiqué les longs discours des derniers jours, ni la durée